



Photo : Memphrémagog Conservation inc.

Quelles sont vos options?

Si vous valorisez les milieux naturels de votre propriété et voulez les préserver, plusieurs options légales s'offrent à vous pour assurer leur protection. Le choix de l'option de conservation doit tenir compte des attraits naturels et des caractéristiques de votre propriété, de vos objectifs en matière de conservation, des usages que vous voulez conserver, de votre situation financière ainsi que des besoins et souhaits de votre famille.

Les questions suivantes peuvent vous guider dans le choix de l'option de conservation qui vous convient.

Est-ce que vous voulez demeurer propriétaire et transmettre la propriété à vos héritiers?

Si tel est votre souhait, la servitude de conservation et la réserve naturelle pourraient être des options intéressantes pour vous.

Vous voulez continuer à vivre sur votre propriété jusqu'à la fin de vos jours?

Dans ce cas, vous pourriez considérer la donation par testament.

Vous ne voulez pas demeurer propriétaire, mais vous aimeriez assurer la préservation des caractéristiques naturelles de la propriété?

La donation de votre propriété ou d'une partie de celle-ci à un organisme de conservation pourrait être considérée, tout comme la vente à rabais ou la vente de votre propriété à un organisme de conservation.

Quelle est votre situation financière?

La donation de propriété ou d'une servitude de conservation donne droit à des avantages fiscaux intéressants tandis que l'établissement d'une réserve naturelle donne droit à une diminution des taxes foncières et scolaires. La superposition des deux est également possible.

Votre propriété a-t-elle augmenté en valeur depuis que vous l'avez achetée?

L'abolition du gain en capital associée à la donation écologique de votre propriété pourrait être un élément intéressant à considérer.

MCI peut vous accompagner dans votre démarche!

Les experts en conservation du MCI se feront un plaisir de répondre à vos questions. Notre but est de vous aider à atteindre vos objectifs de conservation et financiers en développant un scénario qui répondra à vos besoins spécifiques. Si vous choisissez d'aller de l'avant, nos experts vous guideront à travers la démarche de conservation, étape par étape, et ce, de manière confidentielle.



Memphrémagog
Conservation inc.

Conservation

... la priorité !



Memphrémagog Conservation inc.

Pour plus d'information sur les options de conservation, vous pouvez aussi visiter notre site Internet :

www.memphremagog.org

Ou communiquer avec nous :

Téléphone : 819-340-8721

Courriel : conservation@memphremagog.org

Courrier : C.P. 70, Magog (Québec) J1X 3W7

Cette brochure a été réalisée grâce à la contribution financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme Partenaires pour la nature et de la Fondation E.J.L.B.



Le papier recyclé de ce dépliant contient 100% de fibres postconsommation.

Design : comma.ca
Photo : Memphrémagog Conservation inc.

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec

La FONDATION
EJLB

Préserveons les milieux naturels et les paysages que nous aimons!

Nous avons la chance d'habiter une région exceptionnelle caractérisée par des milieux naturels encore sauvages et le majestueux lac Memphrémagog. Or, nous prenons souvent pour acquis la beauté de nos paysages et de nos grandes étendues sauvages ainsi que la qualité de l'eau du lac. On croit à tort que ces magnifiques paysages et ces milieux naturels seront présents à tout jamais et que nos enfants et petits-enfants pourront en profiter autant que nous.

Mais l'histoire nous a démontré à maintes reprises que tant et aussi longtemps que ces milieux ne sont pas protégés, il n'existe aucune garantie par rapport à leur pérennité.



Photo : Memphrémagog Conservation inc.

Des actions vitales et concrètes pour l'environnement!

Memphrémagog Conservation inc. (MCI) travaille activement depuis 1967 à la protection de l'eau du lac Memphrémagog et des milieux naturels de son bassin versant. Il a d'ailleurs développé en 2009 un volet « conservation » qui vise la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et forestiers du bassin versant du lac Memphrémagog afin d'assurer, entre autres, la protection de la qualité de l'eau du lac.

Le bassin versant (BV) du lac Memphrémagog est un territoire transfrontalier d'une superficie de 1800 km² (dont 512 km² se trouvent dans la portion québécoise du BV) qui possède une richesse écologique incontestable et qui constitue l'habitat privilégié d'une flore et d'une faune abondante. Ces mêmes paysages et attraits naturels constituent également la base du développement économique de la région. Malgré l'importance de la croissance économique liée aux activités récréotouristiques, au développement domiciliaire et de villégiature ainsi qu'à l'exploitation forestière et agricole, il n'en demeure pas moins que ces activités exercent des pressions sur le territoire et sur sa biodiversité.

Photo : Serge Beaudette

Votre participation est essentielle!

Pour arriver à préserver ce territoire, la participation des propriétaires est incontournable. Chaque geste posé par un propriétaire pour conserver les milieux naturels sur sa propriété s'ajoute à celui des autres propriétaires, assurant ainsi la préservation de grandes étendues sauvages du bassin versant. À long terme, c'est la seule façon viable de préserver la qualité de l'eau que nous buvons, l'air que nous respirons et la beauté des paysages.

La conservation est accessible à tous les propriétaires privés. Que ce soit pour ceux qui veulent préserver leurs terres parce qu'ils ont un attachement profond à leur propriété et à la nature et qu'ils veulent léguer cet héritage intact à leurs enfants et petits-enfants, que ce soit pour ceux qui veulent préserver des milieux fragiles comme les milieux humides, les sommets des montagnes ou encore des espèces en péril, menacées ou vulnérables ou ceux qui veulent obtenir des avantages fiscaux ou une diminution des taxes foncières; plusieurs options de conservation sont disponibles pour vous.

Mais la conservation ne veut pas dire qu'on ne peut plus profiter de sa propriété! En fait, c'est l'équilibre et le bon sens qui priment dans le choix à faire. Comme chaque propriété est particulière, il faut d'abord s'assurer que les activités et usages sont compatibles avec l'environnement, tout en tenant compte des écosystèmes et des fonctions écologiques inhérentes à ceux-ci.

